

Compte-rendu du Comité syndical du 25 janvier 2016

L'an 2016, 25 janvier à 10H00, s'est réuni, dans les locaux du SDE, à Privas, sous la présidence de M. Jacques GENEST, Président.

Nombre de membres présents 52

Nombre de membres excusés 6

Nombre de procurations

Le quorum est atteint.

Jacques GENEST ouvre la séance par les points d'actualités nationales et locales repris également dans le DOB co présenté avec Jean Leynaud, vice président aux Finances.

Les membres du Comité Syndicat ont pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2016 à l'unanimité et ont également entériné l'ensemble des délibérations présentées à l'unanimité.

Quelques réflexions :

- Rappel sur la fin du programme de subvention Ballons Fluos en décembre 2016
- USÉRA va accueillir les 4 syndicats d'Auvergne : extension de son périmètre d'actions
- Salon de l'Eclairage Public : 19 mai 2016 au Pouzin
- Travail signalé sur les annuités dues par les communes et refonte des plans de financement
- Vote du budget : 07 mars 2016
- Poursuite du travail sur les archives
- Réorganisation aux niveaux des élus : Gérard CHAPUIS et Patrick COUDENE : coordonnateurs du travail réalisé avec les Vices-Président



RESERVEZ LA DATE :
SALON DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
ET DE LA MOBILITE ELECTRIQUE
19 MAI 2016, LE POUZIN

COMITÉ SYNDICAL

Lundi 25 janvier 2016

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Comité Syndical - Lundi 25 janvier 2016

CONTEXTE NATIONAL



**LOI PORTANT SUR LA NOUVELLE ORGANISATION
TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (NOTRE)**

ET

**LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA
CROISSANCE VERTE (TECV)**

LES APPORTS

LOIS NOTRE ET TECV



Thèmes	Sous-thèmes	Dispositions	Articles
1 – Rationalisation de la carte intercommunale			
	1-1 – Révision du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)	<p>Délais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Publication du SDCI révisé</u> : avant le 31 mars 2016 - <u>Propositions du préfet pour la mise en œuvre des évolutions prévues dans le SDCI ou en dehors de celui-ci</u> : de la publication du SDCI jusqu'au 15 juin 2016 	33 Article L.5210-1-1 du CGCT
	1.2 – Réduction du nombre de syndicats et fusion de certains EPCI à fiscalité propre	<p><u>Constitution d'EPCI à FP regroupant au moins 15 000 habitants</u> : des adaptations sont toutefois prévues, notamment en fonction de la densité démographique des EPCI, sans que ce seuil de population puisse être inférieur à 5 000 habitants</p> <p><u>Objectif de réduction du nombre de syndicats</u> : suppression des doubles-emplois entre les syndicats et les EPCI à fiscalité propre (syndicats infracommunautaires)</p> <p><u>Pouvoirs spéciaux attribués au préfet pour la mise en œuvre du SDCI ou en dehors de celui-ci</u> : dissolution, modification de périmètre ou fusion de certains EPCI à FP et syndicats</p>	35 (EPCI à FP) 40 (syndicats)



2 – Gouvernance de syndicats

	<p>2.1 – Suppression des personnalités qualifiées</p>	<p><u>Obligation de désigner des délégués choisis parmi les membres de l'organe délibérant pour siéger au comité syndical</u>: entrée en vigueur de cette disposition à compter des élections municipales suivant la promulgation de la loi NOTRe</p>	<p>43 Article L.5212-7 du CGCT</p>
	<p>2.2 – Indemnité de fonction des exécutifs</p>	<p><u>Maintien des indemnités versées aux exécutifs des syndicats intercommunaux et mixtes fermés</u> : à condition que le périmètre du syndicat soit supérieur à celui d'un EPCI à FP</p> <p><u>Suppression des indemnités de fonction</u> versées aux exécutifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un syndicat intercommunal ou mixte fermé qui ne remplit pas la condition susvisée - des SMO dans tous les cas <p><u>Remplacement des indemnités de fonction par un simple remboursement des frais de déplacement</u> : autorisé pour les réunions du conseil, du comité, du bureau ou d'une commission instituée par délibération, lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle que le membre du syndicat représente</p>	<p>42 Articles 5211-12, L.5211-13 et L.5721-8 du CGCT</p>



3-Dispositions relatives à l'énergie et au développement équilibré du territoire

	<p>3.1 – Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET)</p>	<p><u>Adoption du schéma</u> : dans un délai de trois ans suivant le renouvellement des conseils régionaux</p> <p><u>Orientations de long et moyen termes</u> fixées dans le <u>SRADET</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equilibre et égalité des territoires 	<p>10</p> <p>Articles L.4251-1 et suivants du CGCT</p>
		<ul style="list-style-type: none"> - Désenclavement des territoires ruraux - Maîtrise et valorisation de l'énergie - Lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air <p><u>Absorption au sein du SRADET du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)</u> : modalités fixées par ordonnance du gouvernement publiée dans un délai de 12 mois à compter de la promulgation de la loi NOTRe</p>	<p>13</p>



3 – Lutte contre la fracture numérique

	<p>3.1 – Compétence relative aux réseaux de communications électroniques</p>	<p><u>Nouvelle définition de la compétence exercée par les collectivités territoriales et leurs groupements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Périmètre : établissement et exploitation des réseaux - Possibilité de déléguer tout ou partie de cette compétence à un syndicat mixte ouvert (SMO) incluant au moins une région ou un département - Respect du principe de cohérences des RIP au regard des services rendus et des territoires concernés 	<p>102 Article L.1425-1 du CGCT</p>
	<p>3.2 – Financement de l'établissement des réseaux de communications électroniques par les syndicats mixtes ouverts</p>	<p><u>Extension du dispositif des fonds de concours :</u> possibilité pour un SMO bénéficiant d'un transfert de compétence prévue à l'article L.1425-1 du CGCT de recevoir de ses membres des fonds de concours uniquement pour l'établissement (et donc pas pour l'exploitation) d'un réseau de communications électroniques pendant une durée maximale de 30 ans</p>	<p>102 Article L.5722-11 du CGCT</p>



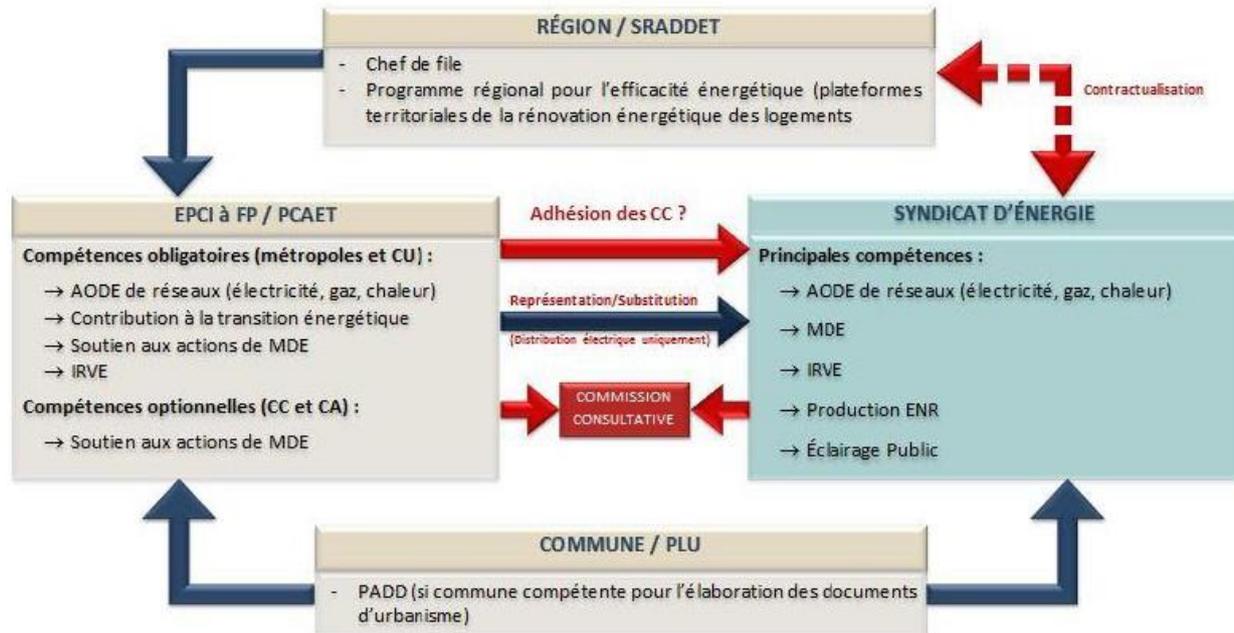
Planification énergétique : Qui fait quoi ?



LOIS NOTRE ET TECV



REPARTITION DES COMPETENCES LOCALES EN MATIERE ÉNERGÉTIQUE



CONTEXTE RÉGIONAL



CONTRÔLE DES CONCESSIONS

Comité Syndical - Lundi 25 janvier 2016



1- Poursuite du travail engagé au sein de l'USéRA :

- Des besoins exprimés par rapport aux points de livraison/points de comptage : données de production et de consommation
- La maille standard de production des données à la maille communale est insuffisante dans bien des cas
- La FNCCR revendique une position ambitieuse des collectivités organisatrices de la distribution d'énergies dans l'élaboration des politiques énergétiques à travers une mise à disposition de données suffisante par les opérateurs.



2- Avancement sur le nouveau modèle de contrat de concession pour l'électricité :

- Une orientation des investissements vers la modernisation des réseaux et la qualité
- Les travaux
- La communication des informations : Crac, Contrôle, PCET, PCAET...
- L'économie de la concession et la patrimoine : gestion des passifs, provisions pour renouvellement, inventaire détaillé et localisé du patrimoine, valorisation des remises gratuites, valorisation des raccordements

- Transition Energétique et aménagement du territoire : rôle et place du concédant et concessionnaire, mobilité, fibre optique
- Relation clientèle et qualité de service pour les usagers au TRV
- Flux financiers contractuels : - Redevances de concessions,
- Article 8



BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Comité Syndical - Lundi 25 janvier 2016

LES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE



- ✓ Un groupement achat commun à 5 syndicats membres de l'USéRA
 - La fourniture
 - L'aménagement et l'installation
 - L'entretien et la maintenance
 - La supervision technique
 - La fourniture de service aux usagers

- ✓ Une voiture idéale pour les trajets du quotidien

- ✓ Un réseau de recharge en croissance permanente

- ✓ Plus vous roulez, plus vous gagnez...

LES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE



- ✓ Un mode de transport parfois associé à tort au développement du nucléaire
- ✓ Un important potentiel de lutte contre la pollution
- ✓ Vertueux aujourd'hui, indispensable demain

Le soutien des pouvoirs publics est un atout précieux et une garantie supplémentaire pour une filière d'avenir.



Le Véhicule Électrique...

Pour qui et pour quels déplacements ?

Le Véhicule Électrique doit être considéré comme une innovation et cela implique :

1. Que son adoption passe d'abord par les ménages les plus aisés
2. Qu'une grande publicité doit être faite
3. Une connaissance parfaite pour les usagers, du VE et de son écosystème



Pour le moment, il est plus facile d'avoir un VE en résidence individuelle



Les habitudes ne changent pas, l'autonomie est largement suffisante pour les trajets du quotidien.

Avec l'apparition de bornes de recharge publiques, de nouvelles stratégies de déplacements vont alors émerger.

LES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE



Un défi :

Transformer les faiblesses du territoire en force pour la mobilité électrique



- 💡 Un territoire qui ne peut se passer de la voiture particulière
- 💡 Pas d'autoroutes => déplacements internes propices à l'autonomie du VE
- 💡 Le relief, atout du système de freinage régénératif
- 💡 Le VE pour palier au manque de transports collectifs

→ Implantation d'une centaine de bornes soit l'équivalent des stations essences, soit une borne tous les 20 km.

LES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE



L'ADEME &

le programme Véhicule du Futur des Investissements d'avenir

Financement des bornes



La borne de recharge accélérée

- 50% ADEME,
- 40% SDE 07,
- CNR
- 2500€ collectivités



La borne de recharge rapide

- 70% SDE 07
- 30% ADEME

Coûts de fonctionnement



100% SDE 07 jusqu'au 31/12/2017

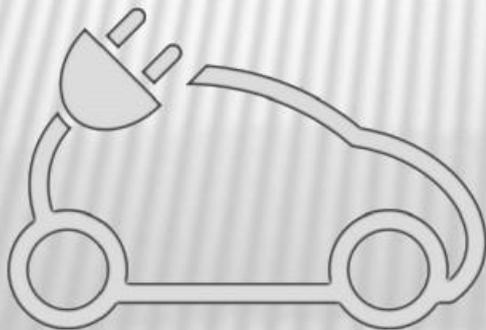
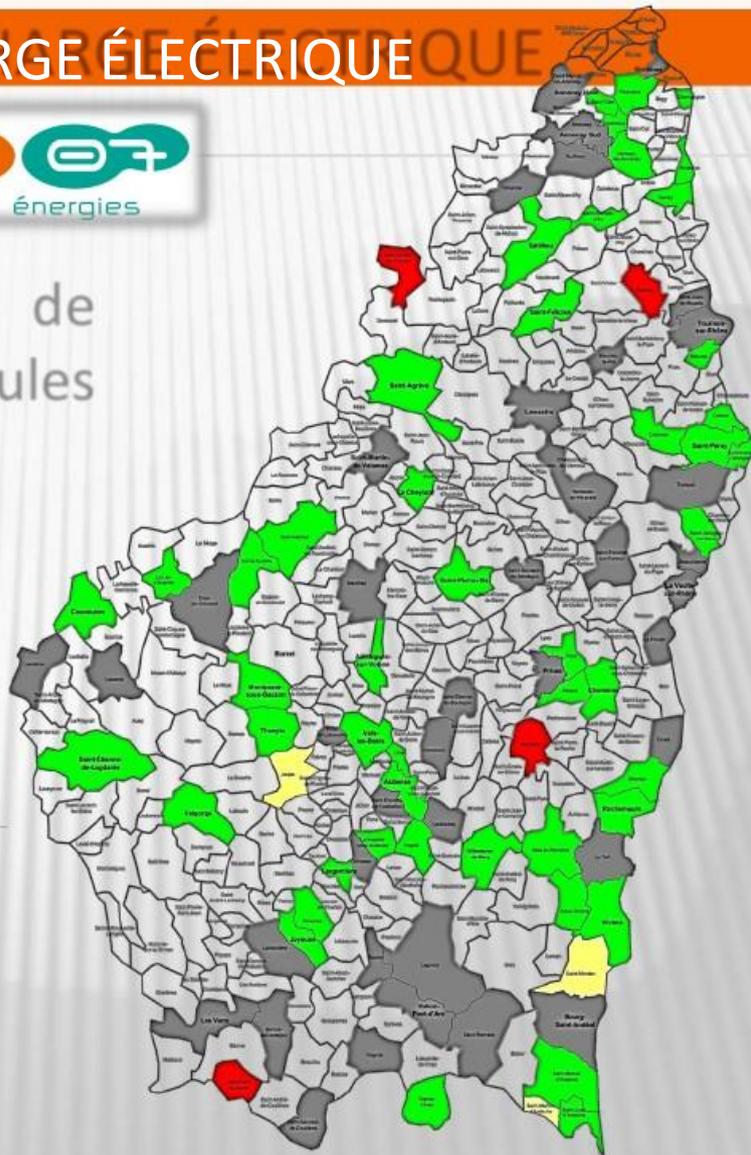
LES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE



Déploiement des Bornes de recharge pour véhicules électriques en Ardèche

Transfert compétence IRVE

	Communes du SDDI	(41)
	Communes du SDDI - Transférées	(50)
	Communes du SDDI - Délibération négative	(4)
	Communes hors SDDI - Transférées	(3)



CONTEXTE LOCAL



- 1 Achat groupé d'électricité
- 2 Intégration au capital de la SEM ENERGIE RHÔNE VALLEE
- 3 Maîtrise des Energies
 - Conseil en Economie Partagée
 - Dialège
 - PROSPER



4 Éclairage Public

5 Inventaire FACE

6 Restructuration des services

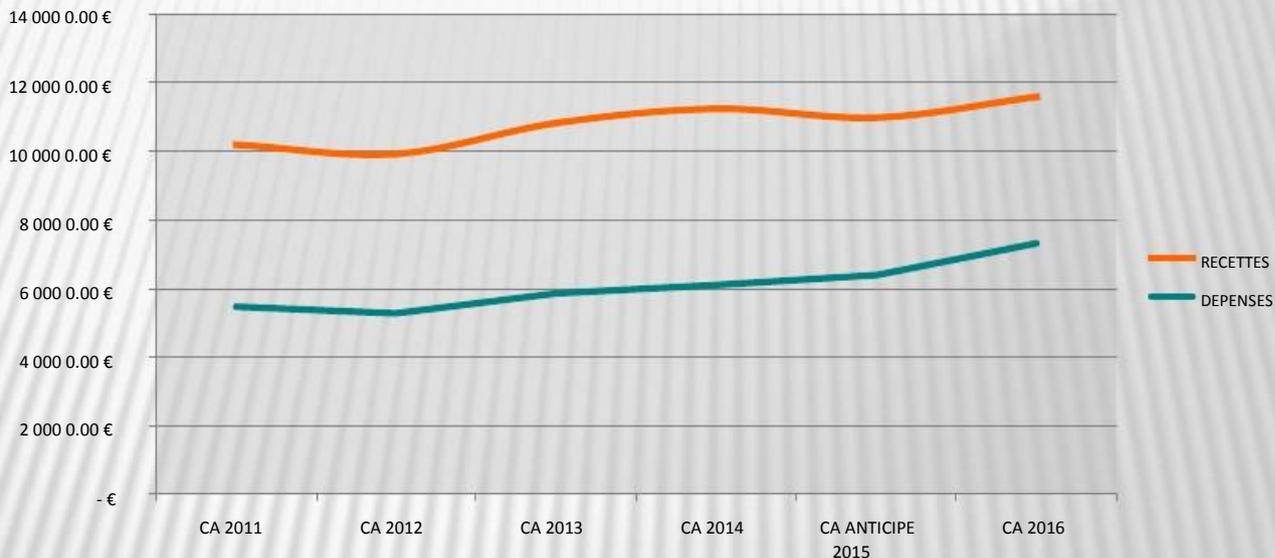
- GED
- Informatisation des Ressources Humaines

DONNÉES FINANCIÈRES

ÉVOLUTION DEPENSES / RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2011-2016

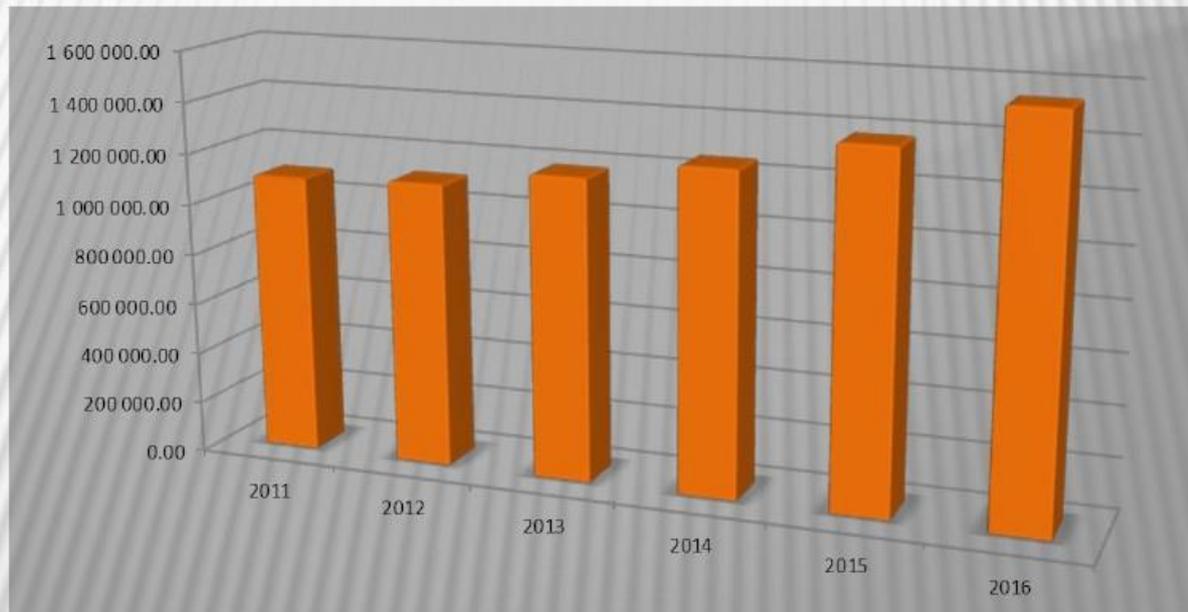


	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA ANTICIPE 2015	CA 2016
Recettes	10 196 259.76 €	9 928 746.24 €	10 831 091.31 €	11 246 134.70 €	10 989 510.02 €	11 597 500.00 €
Dépenses	5 472 465.97 €	5 278 008.83 €	5 844 145.79 €	6 081 866.25 €	6 407 248.65 €	7 322 300.00 €

ÉVOLUTION DU PERSONNEL DU SDE



2011-2016



2011	2012	2013	2014	2015	2016
1 101 758,11 €	1 118 281,26 €	1 186 668,75 €	1 260 363,21 €	1 382 655,37 €	1 550 000,00 €

ÉVOLUTION DU PERSONNEL DU SDE



2011-2016

Après une période de stagnation, le syndicat évolue et se développe avec l'arrivée au cours de l'année 2015 de **8 personnes** (mais 3 départs en retraite + 2 emplois ponctuels)

➤ **Renforcement du Pôle Energie :**

- ✓ 1 Chargé de mission IRVE
- ✓ 1 Conseiller en Economie Energie
- ✓ 1 Assistante Technique

 **+ 3 personnes**

ÉVOLUTION DU PERSONNEL DU SDE



2011-2016

➤ **Restructuration Pôle Travaux ER :**

- ✓ 1 assistante technique
- ✓ 2 chargés d'affaires



+ 3 personnes

➤ **Renfort à la Direction des Finances :**

- ✓ 1 comptable pour 1 an

➤ **Direction Administration Générale :**

- ✓ 1 archiviste pour 1 an



2011-2016

Parmi ces recrutements :

- 2 emplois Avenir
- 1 emploi subventionné
- 1 emploi aidé

- 2 emplois à Durée Déterminée de 1 an
- 6 emplois à durée déterminée de 2 à 3 ans

- 2 catégorie C
- 6 catégorie B

ÉPARGNE NETTE



2011-2016

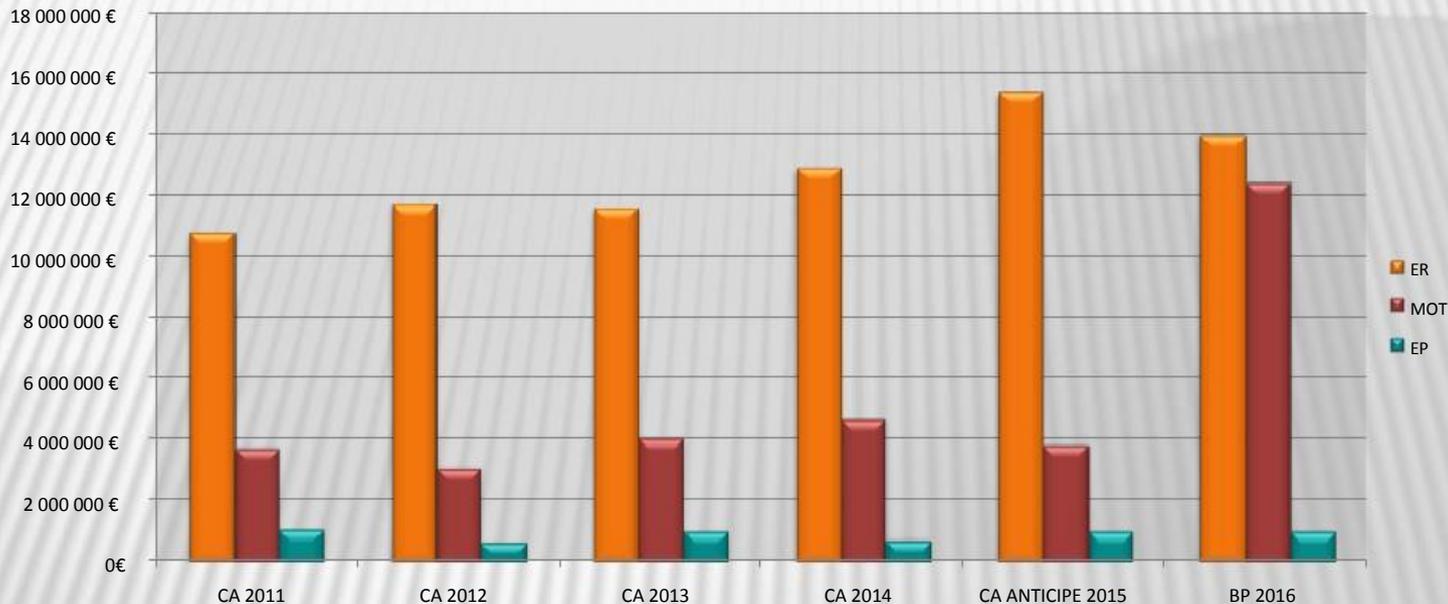
L'Épargne Nette restant correspond au montant des financements disponibles pour investir

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016
Produits de fonctionnement	10 196 260.00 €	9 928 746.00 €	10 290 036.00 €	10 697 349.00 €	10 989 510.00 €	10 597 500.00 €
Charges de fonctionnement	4 333 794.00 €	4 344 432.00 €	4 793 022.00 €	4 867 336.00 €	6 257 688.00 €	7 190 569.00 €
Excédent brut courant	5 862 466.00 €	5 584 314.00 €	5 497 014.00 €	5 830 013.00 €	4 731 822.00 €	3 406 931.00 €
Résultat antérieur reporté	5 377 519.00 €	5 558 312.00 €	4 317 744.00 €	3 843 246.00 €		1 000 000.00 €
Charges Exceptionnelles Larges	43 044.00 €	17 488.00 €	12 200.00 €	12 260.00 €	12 200.00 €	43 200.00 €
Épargne de gestion	11 196 941.00 €	11 125 138.00 €	9 802 558.00 €	9 660 999.00 €	4 719 622.00 €	4 363 731.00 €
Intérêt dette	158 861.00 €	221 782.00 €	193 202.00 €	165 613.00 €	137 361.00 €	88 543.00 €
Épargne brute inclus excédent reporté	11 038 080.00 €	10 903 356.00 €	9 609 356.00 €	9 495 386.00 €	4 582 261.00 €	4 275 188.00 €
Capital dette	819 637.00 €	831 733.00 €	809 285.00 €	609 363.00 €	670 523.00 €	700 000.00 €
ÉPARGNE NETTE	10 218 443.00 €	10 071 623.00 €	8 800 071.00 €	8 886 023.00 €	3 911 738.00 €	3 575 188.00 €

PROGRAMMATION DES TRAVAUX



2011-2016

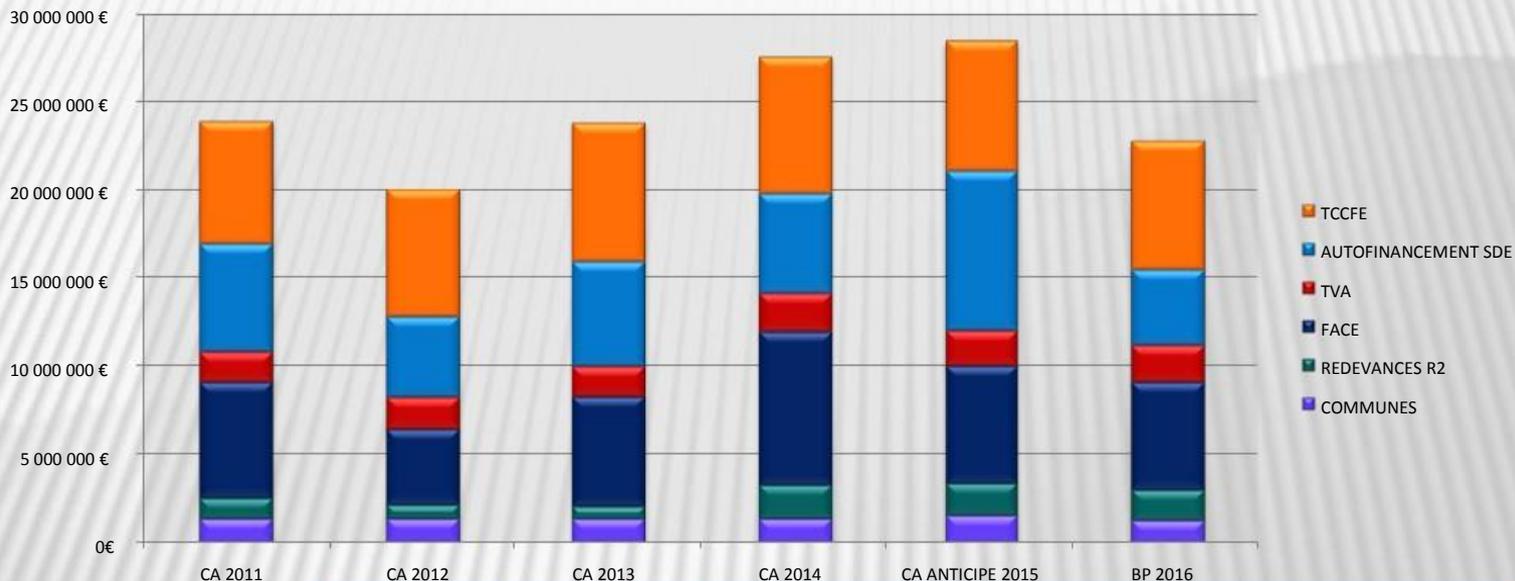


	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA ANTICIPE 2015	BP 2016
ER	10 818 224.00 €	11 752 742.00 €	11 598 617.00 €	12 940 330.00 €	15 375 211.00 €	14 000 000.00 €
MOT	3 779 759.00 €	3 123 699.00 €	4 118 286.00 €	4 698 574.00 €	3 889 592.00 €	12 399 698.00 €
EP	1 055 935.00 €	627 330.00 €	965 085.00 €	731 176.00 €	969 245.00 €	970 000.00 €
TOTAL	15 653 918.00 €	15 503 771.00 €	16 681 988.00 €	18 370 080.00 €	20 234 047.00 €	27 369 698.00 €

FINANCEMENT DES TRAVAUX



2011-2016



	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA ANTICIPE 2015	BP 2016
COMMUNES	1 367 627.00 €	1 372 036.00 €	1 335 226.00 €	1 323 370.00 €	1 572 741.00 €	1 300 000.00 €
REDEVANCES R2	1 145 074.00 €	799 101.00 €	720 069.00 €	1 940 898.00 €	1 801 201.00 €	1 700 000.00 €
FACE	6 622 664.00 €	4 306 496.00 €	6 226 243.00 €	8 655 364.00 €	6 616 086.00 €	6 100 000.00 €
TVA	1 754 944.00 €	1 851 990.00 €	1 722 638.00 €	2 207 582.00 €	2 040 363.00 €	2 100 000.00 €
AUTOFINANCEMENT SDE	6 053 061.00 €	4 557 126.00 €	5 972 065.00 €	5 681 106.00 €	9 007 515.00 €	4 300 000.00 €
TCCFE	6 930 122.00 €	7 191 546.00 €	7 836 212.00 €	7 696 710.00 €	7 381 471.00 €	7 300 000.00 €



1/ Les actions engagées :

- Maintenir le niveau technique et financier des interventions du SDE au niveau des communes
- Lancer le transfert de la compétence Éclairage Public
- Déployer le Schéma Directeur Bornes de recharge électrique par le biais du groupement d'achat de l'USéRA



2/ Les actions nouvelles :

- Actions incitatives sur les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)
- Entrée dans le capital de la SEM Énergie Rhône Vallée
- Modernisation du Syndicat



Répartition :

- Travaux ER → 14 000 000 €
- Éclairage Public → 8 000 000 €
- Bornes Recharges Électrique → 1 000 000 €
- SEM Energie Rhône Vallée → 1 100 000 €
- Actions CEE → 500 000 €
- Modernisation Des Services → 100 000 €

FINANCEMENTS



2016

- TCCFE → 7 300 000 €
- CAS FACE → 6 100 000 €
- CONCESSIONNAIRES → 450 000 €
- REDEVANCES → 1 720 000 €

APPROBATION PV DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Comité Syndical - Lundi 25 janvier 2016

MDE

Comité Syndical - Lundi 25 janvier 2016

SEM ÉNERGIE RHÔNE VALLÉE



SEM ÉNERGIE RHÔNE VALLÉE

Comité Syndical - Lundi 25 janvier 2016



Désignation des 5 Administrateurs :

- * Monsieur Gérard CHAPUIS 1^{er} Vice Président
- * Monsieur Patrick COUDENE 3^{ème} Vice Président
- * Monsieur René SABATIER 8^{ème} Vice Président
- * Monsieur Jean Paul BULINGE 4^{ème} Vice Président
- * Monsieur Joël TESTON Membre du bureau



Echéancier de paiement :

Les fonds nécessaires à l'entrée au Capital de la SEM pour un montant de 1 100 000 € selon l'échéancier suivant :

- 30% à la souscription
- 35% au 1^{er} septembre 2016
- 35% au 1^{er} décembre 2016
-

ÉLECTRIFICATION RURALE

Comité Syndical - Lundi 25 janvier 2016



Convention ERDF/SDE07 - Gestion des transformateurs

OBJET

Définir les conditions de coopération entre l'Autorité concédante et ERDF pour l'acquisition et la gestion des transformateurs HTA/BT au profit de l'Autorité concédante pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage

OBJECTIF

Optimiser économiquement la gestion du parc des transformateurs pour les 2 donneurs d'ordre.

DUREE

2 ans non renouvelable tacitement



QUELQUES CHIFFRES 2015

ÉLECTRIFICATION RURALE



ANNÉE
2015

	TOTAL		
	Moy An-3	Prg 2014	Prg 2015
Nbr Demande ER	481	386	386
Nbr APS réalisées	400	340	311
Montant APS réalisées	15 922 078,34 €	16 582 439,59 €	15 995 238,28 €
Nbr OS1	361	377	317
Montant APS	15 367 963,50 €	18 094 855,99 €	16 043 611,44 €
Nbr OS2	352	320	366
Montant Travaux	13 779 418,82 €	14 005 255,76 €	17 838 449,74 €



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Comité Syndical - Lundi 25 janvier 2016



NOUVEAU MARCHÉ

Maintenance entreprises

2015-2019

ÉCLAIRAGE PUBLIC



La maintenance en quelques chiffres

272 Communes

4 Communautés de communes

38 000 Points lumineux

4 230 Coffrets de commandes

Détail par lot

LOT	NBR COMMUNES	NBR MOIRES	FOYERS LUMINEUX
1	101501	403	
2	9125918		
3	92171	809	
4	252863	248	
5	274454	554	
6	324443	480	
7	102293	061	
8	151821	776	
9	121691	906	
10	668918	174	
11	325185	334	
12	264402	777	



ÉCLAIRAGE PUBLIC



Marché 2016-2019

-  LOT 1 - GRENOT / LAPIZE DE SALLEE
-  LOT 2 - EIFFAGE ENERGIE - (GOJON SILETRA)
-  LOT 3 - RAMPA ENERGIES / GIAMMATTEO RESEAUX / SBTP
-  LOT 4 - EIFFAGE ENERGIE
-  LOT 5 - GIAMMATTEO RESEAUX / RAMPA ENERGIES / SBTP
-  LOT 6 - BOUYGUES ENERGIES
-  LOT 7 - SPIE
-  LOT 8 - INEO
-  LOT 9 - BOUYGUES ENERGIES
-  LOT 10 - RAMPA ENERGIES / GIAMMATTEO RESEAUX / SBTP
-  LOT 11 - SPIE
-  LOT 12 - CEGELEC

HAUTE SAVOIE

LOZERE

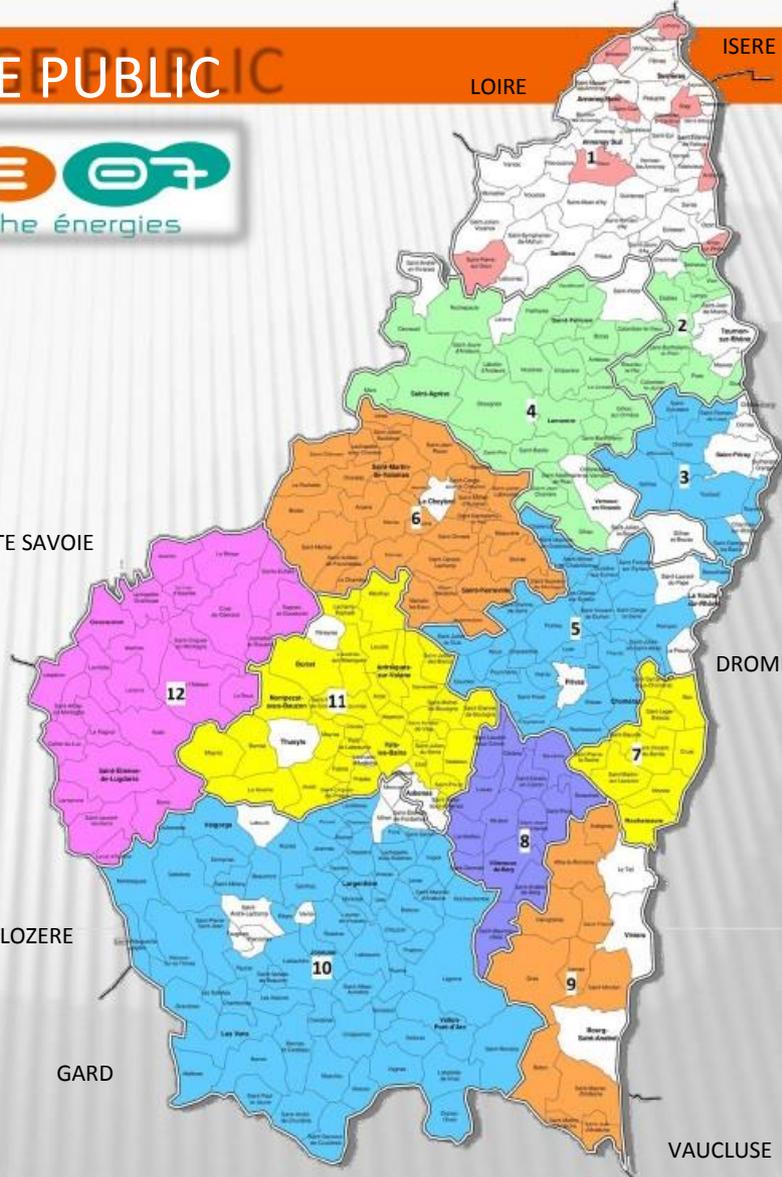
GARD

ISERE

LOIRE

DROME

VAUCLUSE



ÉCLAIRAGE PUBLIC



La maintenance curative

TYPES DE PANNES

DELAIS D'INTERVENTION

Foyer lumineux isolé

5 Jours

Panne locale générale mettant en cause l'éclairage d'une ou plusieurs rues

2 Jours

Avaries ou dommages aux installations suite à des incidents, accidents ou événements dont notamment ceux susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnes

4 heures





► Remplacement systématique des lampes

1. Vérification et entretien des connexions et des matériels électriques
2. Vérification et entretien des coffrets EP
3. Vérification des réseaux, entretien des parties mécaniques et supports
4. Rapport d'intervention par commune transmis au SDE07 dans les 15 jours après la fin des travaux

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Travaux neufs
fonctionnement...

Administratif





▶ Travaux neufs fonctionnement technique

Bon de
Commande
et plans

(délais de travaux 3 mois)



Réunion de piquetage



Situation de travaux



Réception
de travaux



DGD

RESERVEZ LA DATE :
SALON DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
ET DE LA MOBILITE ELECTRIQUE

19 MAI 2016, LE POUZIN

Merci de votre attention.

Comité Syndical - Lundi 25 janvier 2016